

## **Le point de vue de l'UICN**

### **Les responsables des décisions et la conservation de la nature**

L'époque dans laquelle nous vivons laisse apparaître des symptômes flagrants de surcharge dans les mécanismes de restauration de la biosphère. La manipulation actuelle des ressources de la biosphère peut, si elle se poursuit sans frein à brève échéance, amener des carences désastreuses causant des dommages irréversibles au règne animal et végétal. Les transformations dont nous sommes témoins se déroulent dans un laps de temps très court, et leurs impacts sont infiniment plus vastes que ceux qui se sont produits dans toute l'histoire de l'humanité.

Le rythme de disparition des forêts tropicales, par exemple, est tel qu'il est facile d'en concevoir l'élimination quasi totale d'ici relativement peu d'années. Ceci est également vrai de nombreux autres ensembles naturels, particulièrement dans les régions fragiles – zones à pluviosité très élevée, régions sub-désertiques, régions subpolaires – qui jusqu'ici étaient considérées par l'homme comme marginales pour l'exploitation ou la colonisation. Les écosystèmes intéressants et souvent complexes de ces milieux subiront des transformations majeures et irréversibles et, inévitablement, les espèces animales et végétales qui y ont évolué pendant des millénaires seront appelées à disparaître. Conscient de cette situation, le Fonds mondial pour la nature a entrepris une campagne destinée à améliorer la connaissance des problèmes de nature globale affectant la préservation de notre patrimoine naturel. Cette campagne s'attache à faire comprendre aux hommes qu'il faut agir dès maintenant. Elle porte en elle l'espoir que dans un avenir proche, il sera universellement reconnu que la seule voie viable pour l'homme est celle qui prévoit une protection adéquate des régions naturelles.

Les thèmes choisis pour l'Assemblée générale et la Réunion technique de l'UICN à Banff en septembre 1972 montraient que la conservation, si elle est convenablement fondée sur des données scientifiques, constitue un puissant agent d'un développement judicieusement conçu, et que les régions naturelles, utilisées de façon rationnelle par l'homme, peuvent contribuer à accroître la qualité de la vie dans presque toutes les cultures. La croissance quantitative doit céder le pas à des considérations d'ordre qualitatif, et, ainsi que l'a clairement montré M. Théodore Monod dans sa communication intitulée «A la recherche d'une moralité nouvelle», présentée à la Réunion technique, une nouvelle philosophie est nécessaire.

Mais ces changements radicaux et profonds ne peuvent être le seul fait des philosophes, scientifiques et partisans de la conservation, quelle que soit le discernement avec lequel ils sont formulés et recommandés. Ils doivent être institués par ceux qui exercent une influence et prennent les décisions.

La nécessité d'activer les responsables des décisions dans ce domaine est devenue capitale. Elle s'est manifestée avec force lors de réunions internationales et surtout lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, juin 1972). Elle est aussi ressortie très clairement des communications et des discussions de l'Assemblée générale de l'UICN à Banff où il a été suggéré que la prochaine Assemblée générale de l'UICN au Zaïre en 1975 ait pour thème «la conservation et les responsables des décisions». Le stage international sur les études relatives à l'environnement dans l'enseignement supérieur et la formation des enseignants organisé par l'UICN à London, Ontario, quelques jours avant l'Assemblée générale de Banff devait permettre de dégager des communications et des discussions une idée fondamentale – celle de l'éducation nécessaire des responsables des décisions pour les questions d'environnement.

Dans certains pays très industrialisés, ce processus est déjà avancé, notamment aux Etats-Unis où les questions de conservation ont suscité un mouvement à la base, tandis que le souci de ménager l'environnement est requis par la loi, même s'il n'est pas toujours respecté dans toutes les structures gouvernementales. Toutefois, ceci ne s'applique pas à d'autres pays ayant des types de gouvernement et des structures politiques autres.



NOUVELLE SÉRIE VOL. 4, N° 2

FÉVRIER 1973

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

Dans les pays en voie de développement, les problèmes immédiats – pratiquement de survie – occupent nécessairement ceux qui prennent les décisions, et la conservation n'a souvent qu'une priorité très secondaire. Dans le passé, il y a souvent eu, et il y a encore, conflit entre intérêts à court et à long terme. Trop souvent, il a été plus commode de donner la préférence aux solutions à court terme et de nombreux systèmes politiques se sont en fait adaptés à cette situation ou en sont peut-être même issus.

Ce n'est que récemment que s'est produite une véritable prise de conscience de l'importance des facteurs écologiques dans les processus de décision – ceci essentiellement sous l'effet des conséquences imprévues de décisions prises uniquement en fonction des facteurs économiques, politiques et sociaux. Ces facteurs sont fondamentalement liés à l'homme par opposition aux facteurs écologiques «naturels» qui doivent être considérés comme axiomatiques.

Les facteurs écologiques doivent être pleinement compris et pris en considération avant que n'intervienne la décision, et par conséquent intégrés au processus dès le début et non comme par le passé, utilisés uniquement pour expliquer un échec après que celui-ci se soit produit.

Les hommes commencent à discerner cette vérité élémentaire que le développement doit être adapté aux impératifs de la conservation. En un temps où le bien-fondé de la promotion de la croissance matérielle comme fin en soi est mis en doute, les partisans de la conservation sont en mesure de contrer et de réduire les dommages qui peuvent causer des projets de développement nuisibles au bien-être à long terme des populations qui seront touchées par ces projets. Ils sont à même de suggérer des solutions de rechange ou tout au moins de demander que ces solutions soient présentées, étudiées et évaluées avant que les décisions impliquant des modifications de l'environnement ne soient prises. Ils disposent d'arguments plus forts que jamais pour promouvoir le maintien de la diversité et des possibilités de choix. Mais ces occasions doivent être saisies; les partisans de l'environnement doivent s'armer de faits, de chiffres, de solutions de rechange et être capables d'apporter des contributions positives, s'ils veulent réussir dans leur tâche.

Les années à venir révéleront la mesure dans laquelle les partisans de l'environnement sont capables d'influencer les responsables des décisions sur les questions cruciales d'environnement. Dans leurs campagnes, ils auront à agir avec prudence afin de ne pas perdre leur crédibilité, mais aussi avec rapidité et en utilisant des moyens efficaces choisis pour obtenir l'impact recherché.

L'entrée en scène de la science en tant que facteur important – peut-être même prépondérant – du processus de décision se heurtera souvent à des résistances, notamment de la part des responsables traditionnels des décisions qui ont toujours jusqu'ici tenu les rênes du pouvoir. Ces conflits ne devront pas décourager les partisans de la conservation de l'action à entreprendre pour sensibiliser ces responsables aux impératifs écologiques.

S'il peut y avoir plusieurs voies d'approche possibles, il n'y a qu'un seul et même objectif.

Cette diversité des moyens d'approche vers un but unique pourrait être utilisée par les partisans de la conservation comme moyen d'unir leurs efforts sur le front étendu et souvent désorganisé qu'est le leur. Les campagnes destinées à influencer les responsables des décisions rencontreront de nombreux obstacles et leur succès dépendra toujours d'une connaissance approfondie des conditions locales; mais la tâche la plus difficile sera toujours d'utiliser de la manière la plus efficace les énergies tellement dispersées et les maigres ressources financières du mouvement mondial pour la conservation, afin de promouvoir la bonne cause et d'influencer les personnes appropriées.

## **Convention pour la protection du patrimoine mondial**

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté à Paris le 16 novembre 1972 une Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial.

Celle-ci se trouve maintenant ouverte à la signature des Etats membres de l'UNESCO. La Convention entrera en vigueur après que 20 Etats l'aient ratifiée.

La Convention protégera à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Ce dernier comprend:

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations, qui ont une valeur spéciale du point de vue esthétique ou scientifique;
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales précieuses ou menacées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science ou de la conservation;
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Des mesures devront être prises à l'échelon national pour protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine mondial, et les Etats s'engagent à coopérer et à aider à la protection de ce patrimoine.

Un comité intergouvernemental appelé «Comité du patrimoine mondial», composé de 15 Etats (nombre qui sera porté ultérieurement à 21), prendra toutes les décisions de politique ayant trait à la Convention. Le Comité inclura également, à titre de membres sans droit de vote, des représentants de l'UICN (pour le patrimoine naturel), du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS), et du Centre international pour l'étude de la préservation et de la restauration de la propriété culturelle (tous deux concernés par le patrimoine culturel). L'UNESCO assurera le secrétariat du Comité international avec la collaboration de ces trois organismes.

Le Comité du patrimoine mondial établira et publiera, d'après les inventaires soumis par les Etats, une liste du patrimoine mondial comprenant les biens qu'il considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Il sera également chargé de préparer une liste du patrimoine mondial en péril, établissant les biens exigeant une intervention de sauvegarde importante.

Le Comité examinera les demandes d'assistance en vue d'obtenir la protection, la conservation, la mise en valeur ou la réanimation du patrimoine mondial et décidera de la suite à leur donner. Il sera créé un Fonds du patrimoine mondial constitué par des contributions obligatoires et volontaires (la partie obligatoire ne dépassant pas 1% de la contribution faite par l'Etat concerné au budget de l'UNESCO), des dons et legs ainsi que par des fonds réunis par des campagnes de collectes spéciales. Ces fonds serviront à fournir une assistance pour la protection du patrimoine mondial.

Le projet d'une Convention pour la protection du patrimoine mondial avait été très vivement approuvé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, juin 1972), la 11<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN (Banff, septembre 1972), et la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (Grand Teton, septembre 1972). L'UICN espère que ses membres prendront les mesures nécessaires pour assurer que la Convention soit ratifiée par le plus grand nombre possible d'Etats.

## **Nouveau directeur à la tête du Service des parcs des E.U.**

Parmi les changements intervenus après les élections au sein du gouvernement des Etats-Unis, on note le départ de George B. Hartzog Jr., qui fut pendant les huit dernières années directeur du Service des parcs nationaux. Il a été remplacé par Ronald H. Walker, anciennement assistant spécial du président Nixon et qui, pendant un temps, a été l'assistant de l'ancien Secrétaire de l'Intérieur, Walter Hickel.

## **Activités du programme**

### **Enquête sur le jaguar et l'ocelot**

Depuis janvier de l'an dernier, les études sur l'état et la distribution des populations de félins tachetés, et notamment le jaguar et l'ocelot en Amérique latine, ont progressé. Le projet UICN/WWF, financé par la Fédération internationale du commerce de la fourrure, la Société zoologique de Francfort, la Fauna Preservation Society et le Fonds mondial pour la nature, est réalisé par M. Carl Koford, associé de recherches au Musée de zoologie des vertébrés de l'Université de Californie à Berkeley. Une version abrégée de son rapport est donnée ci-dessous.

La demande de fourrures de félins tachetés d'Amérique latine a considérablement augmenté vers le milieu des années 1960 et les exportations se sont élevées à un quart de million dans les années suivantes. En plus de la transformation accélérée de l'habitat, cette tendance a causé de vives préoccupations. Les principales espèces en cause sont le jaguar (*Felis onca*), l'ocelot (*F. pardalis*), le margay (*F. wiedii*), le chat tigre (*F. tigrina*), et le chat de Geoffroy (*F. geoffroyi*). En 1972, une étude de l'état de ces espèces a été conduite pendant sept mois dans dix pays. Les enquêtes ont été principalement menées par des interviews avec des personnalités officielles, des biologistes, des ranchers, chasseurs, commerçants et campagnards, la visite des marchés et l'inspection des habitats par air et au sol.

Les jaguars sont des animaux nocturnes et solitaires, les mâles ayant apparemment des territoires exclusifs. On les trouve principalement près des points d'eau dans les régions basses de forêt tropicale, humide et aride du Mexique à l'Argentine. Les densités les plus élevées qu'on connaisse se trouvent dans les llanos vénézuéliens et le pantanal brésilien, régions maintenant occupées par des grandes exploitations de bétail. Bien que certains jaguars attaquent le bétail, leur régime se compose essentiellement de proies plus petites tels que brocards, peccaris, tortues et poissons. Comme ils constituent un danger pour l'homme, portent une fourrure précieuse et révèlent leur présence par des traces et des mugissements, ils sont parmi les premiers mammifères à être exterminés dans les régions sauvages. Beaucoup sont capturés par des hommes qui les chassent à l'affût de nuit près d'appâts; d'autres sont traqués jusqu'à épuisement par des chiens. Dans les vingt-cinq dernières années, les jaguars ont disparu de provinces entières et ils n'apparaissent maintenant que de façon ponctuelle dans des blocs ininterrompus d'une étendue géographique considérable. Aujourd'hui, il pourrait y avoir moins de 1000 jaguars au Mexique et moins de 100 en Argentine.

Les ocelots, aux habitudes nocturnes et secrètes, fournissent la majorité des fourrures, sauf dans l'extrême sud où ils sont supplantés numériquement par le chat de Geoffroy. La plupart des ocelots sont pris par des chasseurs solitaires, essentiellement à l'aide de pièges en bois, bien que l'emploi de pièges en acier se répande de plus en plus. Ces félins vivent dans les habitats du jaguar, mais prospèrent aussi dans certaines zones de bush épineux aride et certains marais côtiers à mangroves. Ils peuvent même subsister dans des couverts très denses près des grandes villes.

Le margay est plus nocturne et arboricole que l'ocelot; son aire est aussi plus limitée. Le chat tigre apparaît jusque dans les forêts de montagne, mais se trouve surtout sur les plateaux de l'est du Brésil. Ces deux espèces sont estimées être de peu fréquentes à rares; pourtant en 1971, M. J. Carvalho avait dénombré quelque 56 000 peaux de margays et 28 000 de chats tigres dans les entrepôts brésiliens. Le chat de Geoffroy,

qui vit plus au sol est commun localement depuis les plaines herbeuses du centre de l'Argentine et de l'Uruguay, jusqu'au bush épineux du Paraguay septentrional. Près de 20 000 peaux de cet animal seraient tannées chaque année à Buenos Aires, la plupart pour la manufacture et la vente locale. Ce chat ne bénéficie, fondamentalement, d'aucune protection légale.

La zone principale de l'habitat du jaguar et de l'ocelot se situe dans la forêt amazonienne qui couvrait à l'origine environ 5 millions de km<sup>2</sup>. Mais d'immenses secteurs de cet habitat sont défrichés pour la construction de la grande voie transamazonienne et par la bande de 200 km. de large qui l'accompagne, où se développent des parcelles agricoles, l'exploitation minière à ciel ouvert, des prospections pétrolières et défrichements subventionnés pour le pâturage du bétail. L'avenir de cette région est l'objet de controverses. La suppression définitive des habitats de forêts humides est imminente dans le nord-est de l'Argentine, et le sud du Mexique. De nombreuses forêts indigènes ont été remplacées par des plantations de conifères ou d'eucalyptus et d'autres ont été inondées par la construction de barrages hydroélectriques. Les principaux habitats de l'ocelot ont été éliminés par la mise en culture des zones côtières basses, pour le coton, la canne à sucre et la banane, notamment en Amérique centrale, en Colombie et au Venezuela. Les plantations de café et les terres dégradées qui les suivent ont remplacé une grande partie de l'habitat du chat tigre, en particulier au Brésil. Les savanes ont été transformées en cultures près des centres de population et débarrassées des forêts indispensables qui s'y trouvaient par les incendies annuels dans les zones humides.

Il devrait y avoir des populations de félins tachetés dans les immenses réserves naturelles (5000 à 15 000 km<sup>2</sup>) établies dans les régions de forêt humide de Colombie, du Venezuela, de Bolivie et du Pérou, bien qu'aucune de ces zones ne soit convenablement protégée contre les activités humaines. Quelques parcs relativement petits (par exemple: Iguazu, 500 km<sup>2</sup>), et bien gardiennés et quelques ranches conservent des jaguars à une densité d'environ un adulte pour 100 km<sup>2</sup>.

Il y a peu de réserves de savanes, essentiellement à cause de la valeur de ces terres comme zones de pâturage. Les réserves actuelles les plus favorables au jaguar et à la faune vivant dans son habitat sont constituées par quelques vastes ranches coopératifs (par ex. Miranda Estancia, Mato Grosso, 2500 km<sup>2</sup>).

Dans l'ensemble, les exportations connues de félins tachetés sont tombées après 1969, ceci étant peut-être en partie dû à l'épuisement des populations accessibles, mais aussi aux nouvelles mesures de conservation adoptées. L'Argentine, le Pérou et le Venezuela ont interdit la capture des jaguars. Le Brésil, lui, devait interdire tout commerce d'animaux sauvages. L'Equateur a interdit la capture de chats tigres et d'ocelots et prévoyait un moratoire sur toutes les exportations d'animaux sauvages. La Colombie a arrêté l'exportation de peaux crues d'animaux, et les Etats-Unis ont inscrit les jaguars, ocelots, margays et chats tigres sur leur liste d'espèces menacées, interdisant ainsi leur importation. Ces mesures ont certainement provoqué par contrecoup une augmentation du commerce illégal et ont inévitablement tari les sources de données fournies par le commerce de peaux.

Ci-dessous figurent quelques suggestions provisoires en vue de renforcer les efforts de conservation. L'adoption de réglementations uniformes sur la faune ou d'accords de coopération pour leur application entre pays adjacents réduirait le commerce illégal à Leticia, Buenos Aires et dans d'autres marchés. Il conviendrait de réunir de toute urgence des données sur la distribution et la taxonomie, étant donné que les connaissances actuelles sont très fragmentaires. Il faut en outre encourager les études locales sur la dynamique, les déplacements et les habitudes alimentaires de populations choisies de tous les félins tachetés. Pour accroître les possibilités d'études des écosystèmes où vivent le jaguar et ses associés, de nouvelles réserves de savane d'une superficie maximum devraient être créées. Il faudrait aussi encourager les propriétaires de ranches à protéger les félins dans les limites de leurs terres et de s'associer pour constituer des «zones de vigilancia» gardiennées. Les ministères nationaux de l'agriculture devraient être rendus conscients, par des lettres, publications et autres moyens, des valeurs de la conservation de la nature, par oppo-

sition à une utilisation immédiate et incontrôlée des animaux à fourrure et de leurs habitats. De telles mesures sont à prendre d'urgence en Colombie, au Mexique et en Argentine. La mise en évidence des bénéfices financiers apportés par la faune est particulièrement nécessaire, car le manque de fonds entrave sérieusement l'application de la loi et l'éducation mésologique dans toute l'Amérique latine.

## Les impératifs internationaux de la conservation des phoques

Le Groupe de spécialistes des phoques de la Commission du service de sauvegarde de l'UICN (SSC) s'est réuni à l'Université de Guelph, Ontario, les 18-19 août 1972, afin d'examiner le statut actuel des phoques menacés ou raréfiés et de recommander des mesures destinées à améliorer leur protection. Le président du groupe et quatre de ses membres étaient présents. Dix personnes avaient en outre été invitées à participer à la réunion. Le Secrétariat de l'UICN était représenté par M. C. W. Holloway et la réunion était présidée par le professeur Keith Ronald, de l'Université de Guelph.

Le Groupe a adopté les cinq résolutions suivantes:

### Résolution 1 – Effet de la pêche intensive sur les populations de phoques

Le Groupe de spécialistes des phoques de la SSC/UICN, **Considérant** le développement rapide de la pêche intensive dans de nombreuses parties du monde,

**Conscient** du fait que de nombreuses espèces de phoques dépendent des mêmes espèces de poissons que celles qu'utilise l'homme,

**Notant** avec préoccupation des effets possibles des prélèvements élevés de *Theragra chalcogramma* et d'autres poissons dans la mer de Bering sur l'otarie à fourrure, *Callorhinus ursinus*,

du développement rapide de la pêche au capelan, *Mallotus villosus*, et à la morue arctique, *Boreogadus saida*, dans l'Atlantique Nord sur le phoque du Groenland, *Pagophilus groenlandicus*,

de la pêche intensive à *Notothenia rossi* autour des îles subantarctiques sur l'éléphant de mer, *Mirounga leonina*.

**Recommande** à l'UICN d'attirer l'attention des principaux pays pratiquant la pêche hauturière et des organisations internationales de pêche sur le besoin urgent d'entreprendre des études sur les conséquences des activités halieutiques commerciales pour les populations de phoques ainsi que sur l'opportunité de prévoir – au moment de fixer les quotas maximums de prélèvement pour chaque espèce de poisson – une marge suffisante pour permettre le maintien de niveaux de populations raisonnables des phoques prédateurs, que ceux-ci soient ou non exploités par l'homme.

### Résolution 2 – Surveillance des populations de phoques soumises à des mesures de limitation

Le Groupe de spécialistes des phoques de la SSC/UICN, **Reconnaissant** que les mœurs prédatrices et d'autres types de comportement des phoques peuvent porter préjudice aux intérêts de la pêche et que de ce fait, les populations de phoques peuvent être maintenues en deçà de leur niveau naturel,

**Recommande** à l'UICN d'insister auprès de toutes les nations intéressées pour qu'elles surveillent soigneusement l'état de ces populations réduites afin d'éviter le risque de leur élimination locale.

### Résolution 3 – Pollution et développement de la mer du Nord et de la Baltique

Le Groupe de spécialistes des phoques de l'UICN/SSC, **Estimant** que le veau marin, *Phoca vitulina*, vivant le long des côtes de la mer du Nord et de la Baltique se trouve menacé à un certain degré par la pollution et l'emploi des estuaires comme retenues d'eau,

**Notant** que les phoques peuvent avoir valeur d'indicateurs de l'état des estuaires et des régions côtières,

**Recommande** à l'UICN de prier instamment tous les gouvernements européens des pays riverains de la mer du Nord et de la Baltique, ou dont les fleuves se déversent dans ces mers, de prendre toutes mesures utiles en vue de freiner la

pollution et d'évaluer les conséquences des projets de retenues d'eau et autres formes de développement pouvant nuire à la qualité des milieux côtiers, en vue de minimiser ces dégradations.

#### **Résolution 4 – Interventions humaines et populations de phoques**

Le Groupe de spécialistes des phoques de la SSC/UICN, **Reconnaissant** que les activités humaines dans les sites où les phoques viennent à terre, et notamment le dérangement des mères et de leurs petits dans la période d'allaitement, peuvent causer une mortalité importante chez les populations de phoques,

**Conscient** de ce que le problème s'aggravera par suite de l'expansion du tourisme et d'autres formes d'utilisation de plages encore retirées,

**Notant** que des programmes d'éducation des visiteurs, l'organisation de possibilités d'observation des animaux et une meilleure planification de l'utilisation des plages permettraient de réduire ce problème,

**Recommande** à l'UICN d'attirer l'attention de toutes les nations intéressées sur ce problème et sur une proposition faite par les spécialistes des phoques de la SSC/UICN offrant les services consultatifs du groupe aux pays qui ont déjà entrepris ou prévoient le développement des plages à phoques à des fins touristiques et autres.

#### **Résolution 5 – Programmes nationaux de recherches sur les phoques**

Le Groupe de spécialistes des phoques de la SSC/UICN, **Reconnaissant** qu'il subsiste encore de nombreuses lacunes dans les connaissances actuelles sur la distribution géographique et taxonomique, la dynamique et la biologie générale de nombreuses populations de phoques,

**Notant** que certains pays ont des populations dans les limites de leur juridiction nationale, mais n'ont aucun programme de recherches sur les phoques,

**Recommande** à l'UICN de demander à tous les pays intéressés d'encourager ou d'entreprendre des recherches scientifiques sur leurs populations de phoques.

## **Notes sur la conservation**

### **Liège propose des stages de gestion de la faune tropicale**

Un programme de gestion de la faune portant plus particulièrement sur l'Afrique tropicale est organisé par l'Université de Liège (Belgique). Un certain nombre de bourses sont offertes par le gouvernement belge à des candidats des pays d'Afrique tropicale. Les cours sont donnés en français et se situent au niveau pré-licence et post-licence.

Pendant la période de formation, les étudiants passeront un certain temps au parc national de Kagera (Rwanda) où l'université participe à plusieurs projets de recherche sur la faune locale.

Pour d'autres informations écrire au professeur Jean Claude Ruwet, Institut de Zoologie, Université de Liège, Quai van Beneden, 4000 Liège, Belgique.

### **Centre d'études sur les parcs nationaux inauguré en Grande-Bretagne**

Un centre d'étude sur les parcs nationaux, le premier en Grande-Bretagne, a été créé par le Peak Park Planning Board avec l'aide de la Countryside Commission à Losehill Hall, Castleton, Sheffield S30 2WB.

Les cours ont commencé à la fin d'octobre et se poursuivront jusqu'en avril 1973. On y enseigne des sujets généraux en particulier ayant trait à la conservation, à l'environnement et aux parcs nationaux. Les cours sont organisés en trois sessions: week-ends du vendredi soir au dimanche après-midi, une semaine du lundi au vendredi, ou en semaines complètes du vendredi au vendredi. Le centre peut héberger 60 personnes en chambres à un ou deux lits. Les groupes scolaires y sont les bienvenus.

Pour toute autre information, s'adresser à M. L. Morgan, directeur des études.

### **Stage de formation mésologique pour les enseignants en juillet**

Un nouveau stage international sur l'éducation mésologique est organisé à l'intention du corps enseignant du 5 au 15 juillet en Belgique, près de la frontière hollandaise, sous le patronage du «Biologisch Werkkamp voor het Onderwijs» (KNNV), le Comité pour l'Europe du Nord-Ouest, la Commission de l'éducation de l'UICN, le School and Children's Garden Service de La Haye et le Centre belge d'éducation pour la conservation de la nature. La langue de travail sera l'anglais.

Les études sur le terrain porteront sur l'hydrobiologie, les rapports entre plantes et insectes, les études de végétation dans une zone maritime, l'observation des oiseaux, l'étude de communautés végétales, les sentiers de nature et des projets faisant appel à plusieurs disciplines. Une des parties importantes du stage portera sur l'emploi des observations sur le terrain dans l'enseignement scolaire et sur la valeur de ces travaux pratiques pour l'éducation mésologique.

Des possibilités de campement et de logement sont prévues au prix d'environ 125 florins hollandais.

Les demandes de participation doivent être envoyées avant le 1<sup>er</sup> mai au directeur du stage:

M. H. Wals, Directeur of the School and Children's Garden Service, Raaltestraat 4, La Haye (Pays-Bas).

### **Service des volontaires de la conservation**

L'UICN collabore avec les gouvernements en vue d'utiliser les services de personnel volontaire qualifié dans les programmes de conservation.

Cette activité est conduite en étroite association avec le Secrétariat international du service volontaire qui est en liaison avec des organisations de volontaires de nombreux pays, notamment avec le Peace Corps aux Etats-Unis. L'UICN est heureuse de pouvoir aider les gouvernements à définir leurs besoins en ce qui concerne les «volontaires de la conservation» et à prévoir les fonds nécessaires au travail de ces volontaires.

L'intérêt croissant qui s'est manifesté aux Etats-Unis au cours des dernières années pour l'affectation des volontaires aux activités de conservation a été observé avec une grande satisfaction. A la demande des pays en voie de développement, des volontaires du Peace Corps ayant des compétences particulières pour les questions d'environnement sont chargés d'entreprendre des projets scientifiques et des projets de conservation spécifiques. Actuellement, près de 40 pays ont demandé des volontaires pour des travaux dans les domaines de la recherche écologique, de la conservation de la faune, de la gestion des parcs nationaux, de la foresterie, de la pêche et de la pollution de l'environnement.

Pour recruter des volontaires qui seront chargés de missions particulières, le Peace Corps et la Smithsonian Institution ont mis sur pied un programme combiné, destiné spécifiquement aux candidats prêts à soutenir ou ayant soutenu une thèse de maîtrise ou de doctorat. La Smithsonian participe à la création des missions outre-mer, à la sélection et au placement des candidats qualifiés.

## **Nouvelles internes**

### **Moira Warland quitte le Service de sauvegarde**

Moira Warland, secrétaire exécutif de la Commission du service de sauvegarde depuis près de trois ans a présenté sa démission pour la fin de février. Elle rentrera à Londres où elle a l'intention de poursuivre ses activités dans le domaine de la conservation.

M<sup>lle</sup> Warland était entrée au secrétariat en janvier 1968, comme assistante de Noel Simon pour le Red Data Book Mammalia, et le Bulletin; elle était également chargée de l'information scientifique. Elle est devenue secrétaire exécutif de la CSS en juin 1970, lorsque M. Colin Holloway a été affecté au Groupe de planification et de recherches.

Son successeur, dont le nom sera communiqué en mars, prendra ses fonctions à Morges en juillet 1973. Pendant la période intérimaire, M. Joseph Lucas et M<sup>lle</sup> Mona Björklund s'occuperont des affaires de la commission.